

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU
MAIRE-SUPPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
CONSEILLÈRES : MME JESSICA TREMBLAY
MME KATIE DESBIENS
CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. ÉRIC LACHANCE

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

149.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 JUIN 2018

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 4 juin 2018.

150.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 4 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 11 JUIN 2018

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du Conseil du lundi 11 juin 2018.

151.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le lundi 11 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 JUIN 2018

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du Conseil du mardi 26 juin 2018.

152.07.18

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le mardi 26 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

- Une lettre de l'exécutif de l'Aféas St-Bruno, reçue le 23 mai 2018. Le comité souhaite que la municipalité réunisse autour d'une même table différents intervenants pour discuter de l'urgence de construire ou rénover une résidence pour personnes âgées. Le Conseil prend acte du dépôt de cette correspondance et donnera un suivi au comité après analyse du dossier.
- Une pétition de citoyens, reçue le 4 juin 2018, demandant plusieurs actions du Conseil pour sécuriser l'intersection des rues Saint-Alphonse et de l'Église où de plus en plus d'enfants doivent traverser pour se rendre à l'école.
- Une résolution de Municipalité d'Hébertville-Station, reçue le 5 juin 2018, concernant la demande de la municipalité d'Hébertville pour le prolongement du réseau d'eau potable.
- Une résolution de la municipalité de Larouche, reçue le 21 juin 2018, autorisant la prolongation d'une conduite d'eau potable pour desservir une trentaine de résidences situées sur le territoire d'Hébertville, et ce, aux conditions de l'entente intermunicipale signée par les trois municipalités membres.
- Une lettre des membres du comité du Mai-ga festival, reçue le 27 juin 2018. Ils remercient la municipalité pour le soutien très apprécié et dépose le rapport financier de l'événement. Il est noté qu'il faudra prévoir des augmentations au cours des prochains exercices.
- Une lettre du comité des Jaguars 2017-2018, reçue le 27 juin 2018. Le comité remercie la municipalité pour sa contribution à leur 3^e édition de la Course des Jaguars Autocar Jeannois 2018.

7. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 JUIN 2018 AU 29 JUIN 2018

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER	:	112 866.66 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	121 063.59 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	18 997.20 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____

153.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 4 juin 2018 au 29 juin

2018, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire- trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 20376; 20561 à 20577; et 20579 à 20592; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 3^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2018

Rachel Bourget, Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES POUR LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU la demande de crédit de taxes d'un logement bigénérationnel pour les années antérieures, soit de 2015 à 2017 ;

ATTENDU que les conditions applicables à un usage secondaire, tel le logement bigénérationnel, décrites au règlement de zonage 309-09, dont l'obligation de fournir une preuve de lien de parenté à chaque année, n'ont pas été honorées par les propriétaires ;

ATTENDU que la Municipalité ne peut aller à l'encontre de sa réglementation ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bruno a défrayé le coût des ordures et du recyclage dans sa quote-part à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour les années antérieures et que ces services ne peuvent lui être remboursés.

EN CONSÉQUENCE,

154.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de monsieur Bernard Grenier en regard du remboursement des taxes de 2015 à 2017 considérant que la Municipalité de Saint-Bruno ne peut aller à l'encontre de sa propre réglementation et dans un but d'équité envers les autres payeurs de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDE POUR FÊTE DU PLATEAU BEAUMONT

CONSIDÉRANT qu'un regroupement de résidents du Plateau Beaumont organise, comme par les années passées, la fête du Plateau Beaumont ;

CONSIDÉRANT que l'activité organisée cadre avec les objectifs de la politique familiale municipale.

155.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un soutien financier de 300 \$ aux organisateurs de cette activité annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDES POUR RASSEMBLEMENT D'AUTOS ANTIQUES ET MODIFIÉES

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, M. Roger Fortin de l'entreprise S.O.S. Béton de Saint-Bruno organise une *Exposition d'autos antiques et modifiées* ;

CONSIDÉRANT que l'événement se tiendra cette année le 18 août 2018 et que les organisateurs réitèrent leurs demandes annuelles, dont la fermeture de la rue Martel, des barrières ainsi qu'une toilette chimique ;

CONSIDÉRANT le grand nombre d'exposants et de visiteurs sur la rue Martel lors de cette activité ;

CONSIDÉRANT que cette activité cadre avec les objectifs de la politique familiale municipale.

POUR CES MOTIFS,

156.07.18

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal autorise l'installation de clôtures pour la fermeture de la rue Martel et accepte de défrayer le coût d'une toilette chimique pour la journée du 18 août 2018 dans le cadre du Rassemblement d'autos antiques et modifiées organisé par S.O.S. Béton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 23 au 29 septembre 2018 ;

ATTENDU QU' il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

ATTENDU QUE le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

157.06.18

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEPÔT D'UNE ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR ALIMENTATION AU COIN DU RANG 9 ET LAC MARCO

CONSIDÉRANT la demande d'alimentation présentée à Hydro-Québec pour l'adresse située au 9^e rang sud (coin du 9^e rang et Lac Marco) ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une nouvelle installation électrique et que l'alimentation sera permanente ;

CONSIDÉRANT qu'une entente détaillant les engagements respectifs ainsi que les coûts et l'échéancier de réalisation des travaux doit être signée par les parties en regard de cette demande.

158.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de l'entente avec Hydro-Québec dûment complétée et signée par M. Denis Boudreault, directeur des travaux publics, agissant pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que les frais inhérents à l'installation et au branchement électrique de ce secteur seront facturés à la Régie des matières résiduelles dès que les travaux auront été effectués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DU FDT 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'est engagée à assurer le financement du projet visant à améliorer la visibilité des commerces, services et attraits existants dans la municipalité de Saint-Bruno jusqu'à concurrence d'un montant de 89 250 \$, représentant une somme additionnelle de 28 327.74 \$ de plus que celui inscrit au protocole d'entente initial ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de 28 327.74 \$ doit être prélevé à même l'enveloppe municipale 2016-2017 du Fonds de développement des territoires (FDT) qui est de 35 990.25 \$ pour la municipalité de Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe doit présenter dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes, un **rapport final de vérification externe** dûment complété.

EN CONSÉQUENCE,

159.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à la firme de comptables Mallette pour la production du rapport final de vérification du projet visant à améliorer la visibilité des commerces, services et attraits existants dans la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que la Municipalité de Saint-Bruno informe la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de l'utilisation des compensations conformément à l'entente de financement dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2016-2017 et 2017-2018 (FDT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (PAARRM)

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des travaux publics de la municipalité de Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT le budget restreint des travaux publics ;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de citoyens visant la sécurité dans certains secteurs plus à risque de la municipalité.

160.07.18

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de la demande de soutien financier faite au bureau du député de Lac-Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier, dans le cadre de son programme d'amélioration du réseau routier municipal, visant l'ajout d'éléments de sécurité tel que décrit au tableau suivant :

#	Secteur	Évaluation
1	Acquisition et installation affichage pédagogique fixe et mobile sur l'avenue Saint-Alphonse	15 000 \$
2	Aménagement d'une nouvelle traverse piétonnière et implantation (acquisition) d'arrêt lumineux, marquage de chaussée, signal avancé, etc., à l'intersection de l'avenue Saint-Alphonse et des rues Jauvin et de l'Église	

Il est en outre résolu d'accepter la nouvelle signalisation qui sera implantée à l'intersection des rues Jauvin – de l'Église et Saint-Alphonse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Dossier : RIRL-2017-663B

Titre du projet : Travaux 2017 : Saint-Alphonse Nord – Drainage et scellement de fissures, remplacement de ponceau, 1820 mètres.

Travaux 2018 : Saint-Alphonse Sud (ancienne Route 169), nettoyage de fossés plus décohesionnement, 1190 mètres.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a obtenu un avis favorable du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE, seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTMDET ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

161.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les applications en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

162.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Rachel Bourget, de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la gestion des données géospatiales des infrastructures ;

QUE la municipalité de Saint-Bruno s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux et de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Acquisition des outils de récolte de données (GPS et logiciels) et relevé de terrain des infrastructures municipales ;
- Importation des données : Rassemblement, traitement et transformation des sources disponibles sur une base commune (ex : plan d'intervention (autocad) relevés de terrain, plan papier, plan pdf,...) ;
- Intégration au logiciel Azimut : Consignation et configuration des données afin de permettre leur questionnement et consultation selon les critères définis par la municipalité ;

QUE la municipalité de Saint-Bruno consacre un montant de 12 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). RE : RUE LAJOIE

163.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'habiliter une firme d'ingénieurs disposée à préparer et soumettre une demande d'autorisation au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour la réfection de conduites de rejets pluviaux dans le secteur de la rue Lajoie.

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno de transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de Demande d'autorisation). La municipalité s'engage également à entretenir les installations pour la gestion optimales des eaux pluviales.

Il est également résolu que M. François Claveau, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou M. Denis Boudreault, directeur des travaux publics, soient autorisés à signer tout document en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR RÉFECTION DE CONDUITES. RE : RUE LAJOIE

164.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Rachel Bourget, à procéder à des appels d'offres publics pour la réfection de conduites de rejets pluviaux sur la rue Lajoie dans la municipalité de Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. AUTORISATION POUR FINALISATION DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno désire finaliser son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Norda Stelo, comprenant l'intégration des données antérieures.

EN CONSÉQUENCE,

165.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à Normand Villeneuve, ingénieur et responsable de projet de la firme Norda Stelo, visant la finalisation du plan d'intervention de la municipalité de Saint-Bruno et l'intégration des données antérieures, au montant de 11 800 \$, tel que décrit dans sa proposition de travail portant le numéro 110001.002.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. AUTORISATION DE LIBÉRATION DES RETENUES À INTER-CITÉ CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX AUX RANGS 5 OUEST ET 8 NORD

CONSIDÉRANT que toutes les déficiences dans les travaux effectués aux rangs 5 ouest et 8 nord ont été corrigées ;

CONSIDÉRANT que la date pour la libération des retenues est effective.

EN CONSÉQUENCE,

166.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la libération des retenues sur les factures d'Inter-Cité Construction pour les travaux effectués aux rangs 5 ouest et 8 Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. ADHÉSION AU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT les avantages à être membre du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean.

167.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Bruno adhère au Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean comme membre actif au montant de 210 \$ et que M. Denis Boudreault, directeur des loisirs, soit désigné pour représenter la municipalité dans toutes les activités, recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR RÉFECTION DE TOITURE – ARÉNA SAMUEL-GAGNON

Ce point est remis à une séance ultérieure.

23. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR PEINTURE EXTÉRIEURE – ARÉNA SAMUEL-GAGNON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de peinture extérieure de l'aréna Samuel-Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE, sur les trois entreprises invitées, deux ont déposé une soumission, tel que décrit au tableau suivant :

Entreprises	Montant (taxes incluses)
1. Entreprises DF	22 765.05 \$
2. Entreprise Jean-Luc Lajoie	
3. Peinture Récô-Tech	25 294.50 \$

168.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Service des loisirs et d'adjuger la soumission au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Entreprises DF*, au montant de 22 765.05 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de peinture extérieure de l'aréna Samuel-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR PEINTURE DU HALL D'ENTRÉE ET DU BAR – ARÉNA SAMUEL-GAGNON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de peinture dans le hall d'entrée et au bar de l'aréna Samuel-Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE, sur les trois entreprises invitées, deux ont déposé une soumission, tel que décrit au tableau suivant :

Entreprises	Montant (taxes incluses)
1. Entreprises DF	7 622.84 \$
2. Entreprise Jean-Luc Lajoie	
3. Peinture Récô-Tech	13 797.00 \$

169.07.18

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Service des loisirs et d'adjuger la soumission au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Entreprises DF*, au montant de 7 622.84 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de peinture dans le hall d'entrée et au bar de l'aréna Samuel-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. APPEL DE PROPOSITIONS POUR VENTE DE TERRAINS AU LAC LACHANCE. RE : LOTS 4 467 195, 4 467 196 ET 4 467 197

170.07.18

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Rachel Bourget, ou M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, à procéder à des appels de propositions concernant la vente de terrains au Lac Lachance, soit pour les lots 4 467 195, 4 467 196 et 4 467 197.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. MOTION DE FÉLICITATIONS À M. MARCEL MALTAIS

171.07.18

Sur proposition de M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de félicitations à M. Marcel Maltais pour le grand honneur reçu lors du *Banquet du président de Hockey Québec*.

Pilier du hockey au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Monsieur Maltais a vu sa grande contribution reconnue, alors qu'il a été intronisé au Temple de la renommée du hockey mineur québécois.

Cette reconnaissance est d'autant plus méritoire qu'elle repose sur de longues années d'implication bénévole au sein du hockey mineur.

C'est avec respect et fierté que le Conseil municipal se joint à tous les Brunoises et Brunois pour souligner l'apport exemplaire de Monsieur Marcel Maltais au hockey mineur, tant sur le plan régional que provincial, et lui souhaiter une belle continuité dans ses engagements présents et futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

28. RAPPORT DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

M. le conseiller Yvan Thériault donne un bref rapport sur les travaux effectués et ceux prévus pendant la saison estivale.

B) LOISIRS

M. le conseiller Jean-Claude Bhérer présente le rapport des loisirs. Il fait le bilan des engagements étudiants au terrain de jeu, à la Maison des jeunes ainsi qu'au parc municipal.

C) COMITÉ FAMILLE

Mme la conseillère Katie Desbiens mentionne que la prochaine rencontre du comité se tiendra en septembre prochain.

D) SÉCURITÉ INCENDIE

M. le conseiller Yvan Thériault fait mention qu'une rencontre s'est tenue suite à l'incendie du commerce Matériaux Alma afin de faire un retour sur les événements.

E) BIBLIOTHÈQUE

Mme la conseillère Katie Desbiens informe le Conseil qu'il y aura un souper pour les bénévoles de la bibliothèque.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Quelques citoyens sont présents. Certaines interventions sont faites dont une demande d'ajout sur le site Internet d'un lien concernant les dossiers d'urbanisme.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté de lever la séance.